

B.K./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.

Ruhengeri

30/7/58

, le
, de

(¹) N°

C/ 1892 / Fin 5/03

RUHENERI



22447

Réf. n° :

Monsieur le Chef du Service des
Impôts du Ruanda-Urundi,

Annexe :

à

Bijlage

Objet
Voorwerp :

U S U M B U R A .-

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre circulaire concernant
mes besoins 1959 en imprimés, j'ai l'honneur de vous
retourner ci-joint un exemplaire dûment complété.-

Pour l' Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial, 931
DEVISSCHER, A.

M

N° 2841	Fuji 5/63
DATE	24/6/58
TRAITER PAR	CT.
VISAS	

= NY-A.B =

TERRITOIRES
du
RUANDA - URUNDI

SERVICE DES IMPOTS.

O B J E T :
Matériel et Imprimés.

Besoins 1959.

Usimbura, le 19 ~~septembre~~ juin 1958.

Monsieur l'Administrateur
Chef du Territoire

de et à
... Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander
de vouloir bien me reproduire un des exemplaires
du tableau ci-joint dûment complété.

m²

LE CHEF DU SERVICE DES IMPOTS
DU RUANDA - URUNDI.

E. Demez.

Suite à votre lettre circulaire concernant mes
besoins 1959 en imprimés, j'ai l'honneur de vous
retransmettre ci-joint un exemplaire dûment complété
Pour C.A.T

C. CT
G. G.

99

Territoire de

Ruhengezi

Matériel et Imprimés fournis par le Service des Impôts

Besoins pour 19⁵⁹

NUMERO	DENOMINATION	Pr é v i s i o n s		
		UTILISATION EN 19 ⁵⁸	STOCK AU 31-12- ⁵⁸	QUANTITE NECESSAIRE POUR 19 ⁵⁹
		<i>probable</i>		
	Plaque pour vélocipède - véhicules à propulsion humaine (Décret du 16 mars 1950 art.20, 29, 32, 35, 50, 61 & 62 et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.5, par.2. 6.II & 16.	600	-	700
32/ 30	Quittancier pour la perception de l'impôt personnel sur les vélocipèdes (mêmes textes que ci-dessus) - (50 quittances).	32	18	-
32/ -	Relevé trimestriel des nouveaux véhicules (lettre 32/003012 du 2 ^e janvier 1956) à l'usage des bureaux du Résident.	-	-	-
32/ 27	Déclaration à l'impôt personnel sur les véhicules à moteur (5ème base) (Décret du 16 mars 1950, art.37, 38, 39 & 42), et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.5, par.2 & 6).	100	30	100
32/ 28	Déclaration de vente ou de cession d'un véhicule à moteur - révocation (Décret du 16 mars 1950, art.37, 41 et 42 - Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.3 & 7).	100	30	100
32/ 33	Procès-verbal de contravention à l'Impôt personnel sur les véhicules - 5ème base (Décret du 16 mars 1950, art.61, 69 et 72) - (lettre Progou du 3-10-56 No 322/H.33/08289 et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.14 et 16 à 18).	20	50	-
	 /		

32/ 49	Fiche d'imposition à l'Impôt sur les rémunérations (Décret du 10 septembre 1951, art.55, 74 - 7 ^o , 80 et 93 et Ordonnance 32/314 du 24-9-1955, art. 3 à 9).	100
32/ 51	Déclaration à l'impôt sur les rémunérations (versements semestriels) - (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 52	Déclaration à la taxe professionnelle sur les rémunérations (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 57	Relevé récapitulatif des rémunérations diverses (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 59	Liste des agents de couleur (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 78	Commandement préalable à la saisie - exécution - Objets mobiliers.	-
32/ 80	Procès-verbal de saisie-exécution - en présence du saisi.	10
32/ 81	Procès-verbal de saisie - exécution, en l'absence du saisi.	10
32/122	Patente délivrée aux personnes sans établissement à demeure (Décret du 10 septembre 1951, art.65 à 67).	-
32/123	Permis de commerce de trafiquant de race noire.	10
32/125	Permis de circulation de trafiquant ambulant.	29
32/128	Permis de récolte.	-

Territoire de

Puhengori

Matériel et Imprimés fournis par le Service des Impôts

Besoins pour 19~~58~~

NUMERO	D E N O M I N A T I O N	P r é v i s i o n s		
		UTILISATION EN 19 58	STOCK AU 31-12- 58	QUANTITE NECESSAIRE POUR 19 59 <i>probable</i>
	Plaque pour vélocipède - véhicules à propulsion humaine (Décret du 16 mars 1950 art.20, 29, 32, 35, 50, 61 & 62 et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.5, par.2. 6.II & 16.	600	-	200
32/ 30	Quittancier pour la perception de l'impôt personnel sur les vélocipèdes (mêmes textes que ci-dessus) - (50 quittances).	32	18	-
32/ -	Relevé trimestriel des nouveaux véhicules (lettre 32/003012 du 26 janvier 1956) à l'usage des bureaux du Résident.	-	-	-
32/ 27	Déclaration à l'impôt personnel sur les véhicules à moteur (5ème base) (Décret du 16 mars 1950, art.37, 38, 39 & 42), et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.5, par.2 & 6).	100	30	140
32/ 28	Déclaration de vente ou de cession d'un véhicule à moteur - révocation (Décret du 16 mars 1950, art.37, 41 et 42 - Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.3 & 7).	100	30	100
32/ 33	Procès-verbal de contravention à l'Impôt personnel sur les véhicules - 5ème base (Décret du 16 mars 1950, art.61, 69 et 72) - lettre Progou du 3-10-56 No 322/H.33/08289 et Ordonnance 32/313 du 24-9-55, art.14 et. 16 à 18).	20	50	-
	 /		

32/ 49	Fiche d'imposition à l'Impôt sur les rémunérations (Décret du 10 septembre 1951, art.55, 74 - 7 ^o , 80 et 93 et Ordonnance 32/314 du 24-9-1955, art. 3 à 9).	100
32/ 51	Déclaration à l'impôt sur les rémunérations (versements semestriels) - (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 52	Déclaration à la taxe professionnelle sur les rémunérations (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 57	Relevé récapitulatif des rémunérations diverses (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 59	Liste des agents de couleur (mêmes textes que pour 32/49).	50
32/ 78	Commandement préalable à la saisie - exécution - Objets mobiliers.	50
32/ 80	Procès-verbal de saisie-exécution - en présence du saisi.	40
32/ 81	Procès-verbal de saisie - exécution, en l'absence du saisi.	10
32/122	Patente délivrée aux personnes sans établissement à demeure (Décret du 10 septembre 1951, art.65 à 67).	-
32/123	Permis de commerce de trafiquant de race noire.	10
32/125	Permis de circulation de trafiquant ambulant.	20
32/128	Permis de récolte.	-